

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Taxe-d-apprentissage-2216>

artweb

Taxe d'apprentissage

- Menu - Départements - Photographie -

Date de mise en ligne : lundi 4 décembre 2017

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

En versant votre taxe d'apprentissage au département Photographie de l'Université Paris 8, vous soutenez une formation professionnalisante reconnue pour le caractère singulier de son enseignement : Unique formation en photographie reconnue dans le paysage des universités françaises en tant que diplôme universitaire croisant et combinant théorie et pratique photographique, elle attire de nombreux étudiants étrangers et plusieurs collaborations sont menées avec des universités étrangères en Europe et dans le monde.

Créée en 1986, la composante photographie prépare à la Licence Arts Plastiques parcours Photographie et au Master mention Arts Plastiques parcours Photographie et Art contemporain.

Elle propose une offre de formation ouvrant à un large champ de débouchés professionnels dans le domaine culturel, artistique, technique et industriel.

La formation photographie de Paris 8 se veut des plus complètes pour permettre à l'étudiant de trouver sa voie artistique et professionnelle dans les métiers de l'image en perpétuelles mutations.

Le master Photographie et Art contemporain prépare aux métiers d'artiste, photographes professionnels indépendants ou en collectif, critiques spécialisés en photographie, médiateurs culturels, journalistes, agents de photographes, etc.

Afin de développer nos formations, des investissements importants et constants en matériels et équipements sont indispensables.

Aussi, votre soutien est précieux pour nous donner les moyens de poursuivre nos exigences de formation.

De nombreux professionnels ont été formés par le département Photographie, les professionnels de demain se forment actuellement et d'autres les rejoindront.

En choisissant d'affecter la taxe d'apprentissage de votre entreprise au département Photographie de l'Université Paris 8, vous contribuez à la qualité d'une formation soucieuse de doter les actifs en devenir, des meilleures compétences et savoir-faire pour relever les futurs défis artistiques et culturels.

Votre versement peut se faire par l'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) de votre choix.

Nous remercions vivement et chaleureusement toutes les entreprises pour leur confiance et leur soutien.

Arno Gisinger

Artiste, enseignant-chercheur

Responsable du département Photographie

Philippe Chaudré

Professeur associé

Responsable des relations avec le monde professionnel au département Photographie



Plaquette taxe d'apprentissage Département Photographie 2019

Formulaire de promesse de versement de la taxe d'apprentissage 2019